

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE BURY**

No de résolution  
ou annotation

**SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil municipal de Bury, tenue le **mardi 6 septembre 2022, à 19 h 30** au Centre Communautaire Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Samantha Hartwell, Vanessa Chapman et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

Les conseillers Alain Villemure et Corey Strapps sont absents,

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

**1. Ouverture de la séance ordinaire**

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 :33.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**2022-09-139**

**IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,  
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,**

**ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 septembre 2022, tel que déposé.**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 6 septembre 2022
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2022, et de la séance extraordinaire du 8 août 2022.
4. 1<sup>re</sup> période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
  - 7.1 Ressources Humaines
  - 7.2 Sécurité publique
  - 7.3 Travaux publics
  - 7.4 Urbanisme et Développement
  - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
  - 8.1 Liste des comptes du mois
  - 8.2 Embauche d'un inspecteur municipal
  - 8.3 Autorisation de procéder à l'appel d'offres pour le refinancement du règlement d'emprunt numéro 425-2016
  - 8.4 Autorisation de signature – Convention d'aide financière
  - 8.5 Travaux sur le pont P-01880 situé sur le chemin Tams
  - 8.6 Achat de sable d'hiver
  - 8.7 Soumissions relatives au sel de déglacement pour la saison 2022-2023
  - 8.8 Décompte progressif numéro 3 – projet rue Stokes
  - 8.9 Décompte progressif numéro 4 – projet rue Stokes
  - 8.10 Demande de dérogation – lotissement lot 4 773 411
  - 8.11 Dépôt candidature – Municipalité hôteesse de l'événement Marche/Cours pour le HAUT
  - 8.12 Dépôt du plan stratégique de développement



No de résolution  
ou annulation

- 8.13 Nomination du comité de développement local
9. Législation
10. 2<sup>e</sup> période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Mardi 4 octobre 2022, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

3. **Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2022, et de la séance extraordinaire du 8 août 2022.**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,  
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal français de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2022, et de la séance extraordinaire du 8 août 2022 soient adoptés tel que déposés.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**4. Période de questions**

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent les questions suivantes :

- Est-ce que la panne d'électricité du 15 août dernier a été causée par un camion de la municipalité?
- Ou se situe la fin de la voie publique et la partie privée du chemin Prescott
- Est-ce que c'est utile de faire des plaintes? Le citoyen dit en avoir formulé une contre un employé municipal et à sa connaissance ça n'a rien donné.
- Est-ce que la municipalité va effectuer des travaux de réfection sur le gazebo situé au parc?
- En lien avec la loi 96, est-ce que la municipalité à l'intention de garder le statut bilingue, car selon le citoyen il reste moins de 90 jours au conseil pour adopter une résolution afin de conserver son statut.
- Si la municipalité A toujours l'intention de céder la partie inutilisée du chemin Herringville, selon monsieur, il pourrait y avoir une façon de procéder moins dispendieuse pour le terrain d'être attribué aux propriétaires concernés.
- Concernant une demande d'information qui selon le citoyen n'a pas reçu de réponse.

**5. Dépôt de la correspondance du mois**

La directrice générale et greffière-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

**6. Rapport du maire**

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC)



No de résolution  
ou annotation

## 7. Rapports des comités

- 7.1 Administration
- 7.2 Sécurité publique
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Urbanisme et Environnement
- 7.5 Loisirs, sport et culture

## 8. Affaires nouvelles

### 8.1 Liste des comptes du mois

2022-09-141

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,  
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,  
ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 326 664.15 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 08-2022 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

### 8.2 Embauche d'un inspecteur municipal

2022-09-142

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur municipal est vacant depuis juin 2020 et que plusieurs affichages ont été effectués pour le combler conformément à l'article 15 de la convention collective;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,  
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU de procéder à l'embauche de monsieur Karl Blais comme inspecteur municipal.

QUE l'échelle de traitement salariale de la classe d'emploi applicable, soit le niveau 1, échelon 4, de l'annexe « A » de la convention collective.

QUE les conditions de travail soient celles prévues dans la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Municipalité de Bury – CSN.

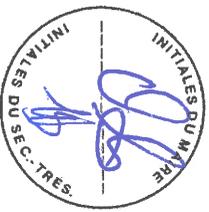
### ADOPTÉ UNANIMEMENT

### 8.3 Autorisation de procéder à l'appel d'offres pour le refinancement du règlement d'emprunt numéro 425-2016

2022-09-143

ATTENDU QUE la municipalité de Bury doit refinancer le règlement d'emprunt numéro 425-2016;

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à un appel d'offres sur invitation, pour le refinancement du règlement d'emprunt numéro 425-2016, sur une période de cinq (5) ans;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent,  
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, Mme Louise Brière, à  
procéder à l'appel d'offres sur invitation pour le refinancement du règlement  
d'emprunt numéro 425-2016.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

2022-09-144

**8.4 Autorisation de signature – Convention d'aide financière**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,  
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal autorise la directrice générale Mme  
Louise Brière, à signer la convention d'aide financière, pour l'octroi d'aide  
financière dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la  
voirie locale (PAVL).

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

2022-09-145

**8.5 Travaux sur le pont P-01880 situé sur le chemin Tambs**

ATTENDU QUE des travaux de remplacement de la surface de roulement du  
pont P-01880 situé sur le chemin Tambs sont prévus;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a reçu deux (2) offres de prix pour le  
remplacement du tablier du pont:

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,  
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU d'accorder le contrat pour les travaux de remplacement de la  
surface de roulement sur le pont P-01880 situé sur le chemin Tambs à, Les  
constructions Randard, pour un montant de 19 600 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

2022-09-146

**8.6 Achat de sable d'hiver**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,  
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de 1000 TM auprès de Transport et  
Excavation Jocelyn Ménard au montant de 6.70 \$ / tonne, taxes en sus, pour  
finaliser la mise en réserve de l'inventaire de sable pour les chemins d'hiver.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

2022-09-147

**8.7 Soumissions relatives au sel de déglacage pour la saison 2022-  
2023**

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a reçu deux (2) offres de prix pour  
l'achat de 200 tonnes métriques de sel de déglacage ;

ATTENDU QUE ces offres s'inscrivent comme suit :



Compass Minerals 110.54 \$, la tonne métrique  
Sel Warwick 118.00 \$, la tonne métrique

No de résolution  
ou annotation

Livraison comprise, taxes en sus.

**PAR CONSÉQUENT,**  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,  
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de 200 tonnes métriques de sel de déglacage auprès de l'entreprise Compass Minerals, au prix de 110.54 \$, la tonne métrique, taxes en sus.

### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**2022-09-148**

#### **8.8 Décompte progressif numéro 3 – projet rue Stokes**

ATTENDU QUE le 3<sup>e</sup> décompte progressif relatif au projet rue Stokes - Réfection des services municipaux a été transmis, le 20 juillet 2022, à la municipalité de Bury avec la recommandation pour paiement par le consultant les services EXP inc.;

ATTENDU QUE pour les travaux exécutés au 20 juillet 2022, par l'entrepreneur T.G.C. inc. le montant de la facture s'élève à 237 541.55 \$, incluant les taxes et la retenue de 10 %;

**PAR CONSÉQUENT,**  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,  
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU D'autoriser le paiement d'un montant total de 237 541.55 \$, incluant les taxes à l'entrepreneur T.G.C. inc.

QUE le montant soit pris à même le règlement d'emprunt numéro 440-1-2021.

### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**2022-09-149**

#### **8.9 Décompte progressif numéro 4 – projet rue Stokes**

ATTENDU QUE le 4<sup>e</sup> décompte progressif relatif au projet rue Stokes - Réfection des services municipaux a été transmis, le 23 août 2022, à la municipalité de Bury avec la recommandation pour paiement par le consultant les services EXP inc.;

ATTENDU QUE pour les travaux exécutés au 23 août 2022, par l'entrepreneur T.G.C. inc. le montant de la facture s'élève à 95 667.04 \$, incluant les taxes et la retenue de 5 %;

**PAR CONSÉQUENT,**  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,  
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU D'autoriser le paiement d'un montant total de 95 667.04 \$, incluant les taxes à l'entrepreneur T.G.C. inc.

QUE le montant soit pris à même le règlement d'emprunt numéro 440-1-2021.

### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**



No de résolution  
~~2022-09-150~~  
2022-09-150

#### **8.10 Demande de dérogation – lotissement lot 4 773 411**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a reçu une demande de dérogation mineure pour le lotissement, lot 4 773 411 :

1. Pour donner suite à une demande de lotissement, monsieur Luc Turcotte fait ladite demande de dérogation pour régulariser la non-conformité du frontage du lot 4 773 411 qui sera de 3,53 mètres de largeur alors que selon le règlement de lotissement stipule que le frontage doit être de 50 mètres.
2. Demande de dérogation mineure déposée par monsieur Yvon Turcotte en lien avec le même lot. La demande de lotissement a pour effet de séparer le lot actuel en deux lots distincts. Dès lors, le lot de monsieur Yvon Turcotte se trouvera enclavé et le frontage sera donc nul. Pour ces raisons, monsieur Yvon Turcotte fait une demande pour régulariser la situation et avoir un frontage à zéro.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), ayant comme objectif de se prononcer sur les projets relatifs à l'urbanisme, a pris connaissance de la présente demande et la recommande auprès des membres du Conseil ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,  
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte les demandes de dérogation mineure telle que présentée.

#### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

#### **8.11 Dépôt candidature – Municipalité hôteesse de l'événement Marche/Cours pour le HAUT**

ATTENDU QUE la municipalité de Bury souhaite déposer sa candidature afin d'être hôteesse de l'événement Marche/Cours pour le HAUT, pour l'année 2024 ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,  
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU QUE Mme Louise Brière, directrice générale est autorisé à compléter les étapes et documents nécessaires afin de déposer la candidature de la municipalité de Bury.

QUE la municipalité s'engage à respecter les tâches exigées par le dépôt de la candidature.

#### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

#### **8.12 Dépôt du plan stratégique de développement**

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a déposé son Plan stratégique de développement 2020-2024 ;

2022-09-151

2022-09-152



No de résolution  
ou annotation

ATTENDU QUE le plan soumis à l'équipe de développement du HSF, volet élus municipaux, est conforme aux exigences de la Politique d'investissement que la MRC a adopté pour le Fonds régions et ruralité, volet Il local ;

ATTENDU QUE le plan tend à contribuer aux orientations de la MRC en matière de développement local et économique ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,  
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU QUE le Plan stratégique de développement 2020-2024 - déposé par la municipalité de Bury soit accepté.

### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**2022-09-153**

#### **8.13 Nomination du comité de développement local**

ATTENDU QUE l'accès au Fonds Régions et Ruralité volet II local exige la mise en place d'une équipe locale de développement qui aura pour mandat de :

- Servir de relais de communication entre le conseil municipal, les citoyens et l'équipe de développement du HSF, volet élus municipaux ;
- S'assurer que le développement local suit les principes de mobilisation, de participation citoyenne et de planification ;
- S'assurer de la mise à jour du plan d'action local et de sa connexion avec la vision et le plus possible avec les plans d'action présentés aux pages 2 et 3.
- S'assurer de la réalisation du plan d'action local ;
- S'assurer que les plans d'action déposés respectent les conditions d'accès au FRR volet II.

ATTENDU QUE l'équipe de développement locale est minimalement formée d'un élu, d'une citoyenne et de la direction générale ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,  
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU QUE M. Alain Villemure, conseiller municipal, Mme Chantal Guertin, citoyenne, ainsi que Mme Louise Brière, directrice générale, compose désormais l'équipe de développement local.

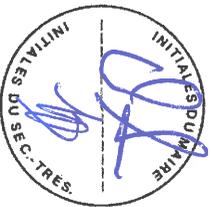
### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

#### **9. Législation**

#### **10. 2<sup>e</sup> période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)**

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent les questions suivantes reliées à l'ordre du jour :

- Concernant les numéros 28, 31, 60 et 71 de la liste des comptes du mois



No de résolution  
ou annulation

- En lien avec le point 8.10, pourquoi la municipalité accepte un terrain sans frontage?
- Au point 8.11, La municipalité appliquera pour devenir hôte d'un événement; quel est le but de cet événement, quels en sont les coûts et qui bénéficiera des profits générés?
- Quel est le but de la formation du comité mentionné au point 8.13?
- Quel sera l'horaire de l'inspecteur embauché au point 8.2?
- Désire plus d'explications concernant le point 8.3

**11. Levée de l'assemblée**

Le conseiller Marc Bilodeau propose la levée de l'assemblée, il est 20h55.

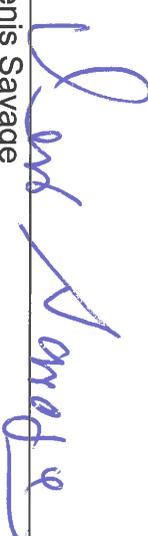
2022-09-154

**La prochaine séance ordinaire se tiendra le mardi 4 octobre 2022, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.**

**Certificat de crédits suffisants :**

Je soussignée Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions numéro : 2022-09-141, 2022-09-145, 2022-09-146, 2022-09-147, 2022-09-148 et 2022-09-149.

Signé ce 7 septembre 2022.

  
\_\_\_\_\_  
Denis Savage  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Louise Brière  
Directrice générale et greffière-trésorière